

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 137 (1992)
Heft: 2

Vorwort: Le peuple se prononcera en septembre sur l'initiative "Quarante places d'armes, ça suffit!"
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire**Editorial**

Pages

Initiative «Quarante places d'armes, ça suffit!» 1

Armées étrangèresLa réforme de l'armée étrangère
br Friedrich Hessel 4**Armées étrangères**

Les Etats-Unis face à la guerre de basse intensité 8

Politique étrangère

La délégation suisse à la Commission neutre de surveillance 10

Science militaireLa comparaison des forces et son influence
prof. Fritz Stoeckli 16**Musées**Le Musée des forces aériennes britanniques
pld Frédéric Gay 23**Armée 95**

Les sociétés d'officiers face à de nouveaux défis 25

Armée - SociétéNotre armée de milice
Col. EMG Aldo Cereghetti 30**Instruction**Le chasseur de chars
adj. Patrick Fragetti 34**Idee de lecture**Michel Foucher:
«Fronts et frontières»
major D. M. Pedrazzini 41**Revue des revues**

pld Sylvain Curtenaz 43

Le peuple se prononcera en septembre sur l'initiative «Quarante places d'armes, ça suffit !»

L'initiative «Quarante places d'armes, ça suffit !» a abouti; les autorités fédérales vont la traiter dans les meilleurs délais, et le peuple votera vraisemblablement en septembre. Le débat public débutera donc dans un proche avenir. Il faut que, cette fois, les responsables du Département militaire fédéral, les membres de la Commission de sécurité, nos officiers généraux, ainsi que les sociétés d'officiers tiennent compte des erreurs commises en 1989, lors de la campagne qui a précédé le vote sur la suppression de l'armée. Retenons-en trois.

Un complexe de supériorité

Ne sous-estimons jamais l'«adversaire», surtout dans le domaine politique. Il est aberrant de proclamer d'emblée qu'une telle initiative sera balayée par une écrasante majorité des électeurs et qu'une minorité d'acceptants de trente pour cent représenterait déjà une «défaite». Même si les initiants et leurs sympathisants adoptent une attitude extrémiste, un individualisme forcené, voire un net penchant à l'utopie, on ne saurait oublier qu'actuellement, les jeunes générations restent souvent insensibles, même aux besoins fondamentaux de la

collectivité et de l'Etat, qu'elles cherchent en priorité leur bien-être individuel. Quant à nos concitoyens plus âgés, ont-ils toujours cette vision prospective qui fait admettre que certains préparatifs, par exemple la politique de sécurité, demandent de longs délais (dix - quinze ans) pour être réalisés ? Se demandent-ils vraiment quelle sera la situation en Europe dans quinze à vingt ans ? Une information bien ciblée, qui tienne compte des mentalités allemandes, romandes et tessinoises, voilà une tâche titanesque, mais indispensable, même si, trop souvent, les media parlent «de bagatelles comme de choses sérieuses et des choses sérieuses comme de bagatelles.»

Des devoirs de réserve ?

Lorsque le peuple doit se prononcer sur des problèmes aussi importants que la suppression de la défense nationale, l'interdiction «définitive» de l'extension des infrastructures qui permettent d'instruire nos troupes, éventuellement le projet «Armée 95», est-il pensable que les chefs militaires qui portent la responsabilité de notre préparation militaire soient «neutralisés», sur ordre des autorités politiques, qu'ils se voient interdire de descendre

dans l'arène et de s'exprimer publiquement ? Une telle mesure désespère le citoyen, qui accepte d'être soldat de milice et de défendre si nécessaire sa patrie, va se sentir désespéré. Elle fait penser à une équipe de football qui, au cours d'un match capital, se verrait condamnée à ne pas franchir la ligne médiane !

Dans les années 1930, Rudolf Minger et ses officiers généraux ont participé à d'innombrables «Landsgemeinde patriotiques» pour expliquer au peuple les dangers présents et futurs...

Les maladresses des convaincus

Une campagne doit être coordonnée par des états-majors formés par des citoyens qui travaillent bénévolement. La Société suisse des officiers a assumé ce rôle en 1989, avant le vote sur la suppression de l'armée. Encore fallait-il travailler judicieusement, et ne pas donner aux sections romandes et tessinoises l'impression que les responsables les avaient oubliées. Il a fallu attendre bien longtemps pour recevoir des documents conçus

par des Suisses alémaniques, pensés en allemand et plus ou moins bien traduits en français. A tel point que plusieurs sociétés d'officiers se sont sérieusement demandé si elles allaient payer la contribution exceptionnelle exigée par le Comité central.

Dans la campagne concernant l'initiative «Quarante places d'armes, ça suffit !», il ne faudrait pas qu'il y ait trois manières de faire les choses: la manière adéquate, la manière erronée et la manière militaire.

RMS

GRANDS VINS SUISSES ET ÉTRANGERS



PROPRIÉTAIRES DE DOMAINES RÉPUTÉS BOUTEILLES DE HAUT PRESTIGE

OBRIST S.A.

Avenue Reller 26 – 1800 VEEVEY – Tél. 021/921 12 62